

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 17 janvier 2022, à 20 h, par visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090.

Sont présents à cette visioconférence Mme et MM les conseillers Jonathan Alix, Charles Choquette, Marie-Ève Goos, Rhéal Grenier, Éric Ménard et Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

**Assemblées**

**1 Séance du conseil sans la présence du public**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, 20 h
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre, 19 h
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre, 19 h 30

**2 Assemblée du 17 janvier 2022**

- 2.1 Liste des comptes à payer
  - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2021
  - 2.1.2 Liste des comptes à payer 2022

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Adoption du règlement numéro 882-22 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2022
  - 3.1.2 Structure salariale et contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière
  - 3.1.3 Ouverture de postes à l'administration et aux services techniques
  - 3.1.4 Démission de la brigadière et remplacement
  - 3.1.5 Formation pour les élus en matière d'éthique et de déontologie
  - 3.1.6 Projet de règlement numéro 883-22 modifiant le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité
    - Avis de motion
    - Dépôt du projet de règlement
  - 3.1.7 Gala méritas de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy

## 3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 Autorisation de dépenses courantes prévues au budget 2022 en matière de voirie et autres - autorisation de préparer et d'envoyer les appels d'offres ou demande de soumission pour des projets d'entretien
- 3.2.2 Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville – Adoption budget révisé 2021 – Déficit d'exploitation
- 3.2.3 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 3.2.4 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 3.2.5 Offre de services professionnels pour assistance technique et administrative 2022

## 4 Sécurité publique

- 4.1.1 Rapports d'événements

## 5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Installation de ralentisseurs (dos d'âne) chemin du Lac Bleu
  - 5.1.2 Travaux récurrents : fauchage des abords de chemin, débroussaillage des fossés, balayage des rues, nettoyage des puisards et entretien gazon terrain de soccer et station d'épuration
  - 5.1.3 Entente relative au chemin de la rivière-Yamaska
  - 5.1.4 Réfection du rang Rosalie – Décompte progressif numéro 3

## 6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, réseau de distribution d'eau et usine épuration
  - 6.1.1 Offre de services – Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés
  - 6.1.2 Demande de soumissions pour réparation du réservoir de l'autopompe

## 7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
  - 7.1.1 Rapport d'émissions de permis 2021
  - 7.1.2 Projet de règlement numéro 881-22 amendant le Règlement de zonage numéro 617-05, concernant l'ajout de type de fondation, de revêtement extérieur et de recouvrement de toiture dans les zones patrimoniales
    - Avis de motion
    - Dépôt du règlement
  - 7.1.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Utilisation d'une terre agricole à une fin autre que l'agriculture

## 8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Demande de subvention auprès d'Emplois d'été Canada
  - 8.1.2 Dépôt du rapport annuel de la Bibliothèque Ruth Benoit - Autorisation de versement de la contribution financière à la Bibliothèque Ruth Benoit
  - 8.1.3 Organisation du camp de jour 2022

## Période de questions

## 9 Divers & affaires nouvelles

**RÉSOLUTION 01-003-22**  
**SÉANCE DU CONSEIL SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC**

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

Considérant que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

Considérant que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, à délibérer et à voter à cette séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu à l'unanimité :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, par fichier audio, mis à la disposition du public par le site Internet de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-004-22**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-005-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021, 19 H**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Marie-Ève Goos et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, 19 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-006-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 19 H 30**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-007-22**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	350 687,53 \$
▪ Déboursés directs :	156 056,26 \$
▪ Salaires :	54 070,54 \$

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-008-22**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2022.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

Fournisseurs :	218 696,69 \$
----------------	---------------

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-009-22**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 882-22 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'adopter le règlement numéro 882-22 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2022.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-010-22**

**STRUCTURE SALARIALE ET CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Considérant le rapport administratif du 10 janvier 2022, soumis par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, lequel réfère à la stratégie de dotation et de rétention du personnel dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui a été présenté en décembre 2021 aux membres du conseil, ainsi qu'à la nouvelle proposition de contrat de travail qui a été présentée à la directrice générale et greffière-trésorière.

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- D'adopter la structure salariale 2022;
- D'autoriser M. Yvan Pinsonneault, maire et le maire suppléant, M. Rhéal Grenier à signer le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, pour et au nom de la Municipalité;
- D'accorder aux employés municipaux, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la rémunération proposée à la structure salariale 2022, selon les classes et les zones de développement présentées.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-011-22**

**OUVERTURE DE POSTES À L'ADMINISTRATION ET AUX SERVICES TECHNIQUES**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de procéder à l'ouverture d'un poste de commis-comptable et d'un poste d'adjoint au directeur des services techniques et à l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-012-22  
DÉMISSION DE LA BRIGADIÈRE ET REMPLACEMENT**

Considérant que la brigadière Mme Diane Lévesque quitte son poste;

Considérant que le secteur de la rue Saint-Joseph et rue Saint-Georges est un secteur dangereux pour les élèves;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'assigner M. Sammy Lacasse, préposé à l'entretien à ladite intersection le matin, de 7 h 25 à 7 h 55 et l'après-midi de 15 h à 15 h30 jusqu'à une nouvelle embauche.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-013-22  
FORMATION AUX ÉLUS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser les dépenses relatives à l'inscription des élus à la formation en matière d'éthique et de déontologie, ainsi qu'à la formation concernant le rôle et les responsabilités des élus, ladite formation pouvant être suivie auprès d'une instance reconnue, au choix des élus.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 883-22 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 883-22 modifiant le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 883-22 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 883-22 modifiant le Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 01-014-22  
GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY**

Considérant la demande de commandite de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy pour le Gala Méritas qui se tiendra le 25 mai 2022, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'offrir une bourse de 150 \$ à un(e) étudiant(e) de l'école Paul-Germain-Ostiguy, provenant de la Municipalité d'Ange-Gardien et s'étant démarqué(e) au cours de l'année.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-015-22**

**AUTORISATION DE DÉPENSES COURANTES PRÉVUES AU BUDGET 2022 EN MATIÈRE DE VOIRIE ET AUTRES – AUTORISATION DE PRÉPARER ET D’ENVOYER LES APPELS D’OFFRES OU DEMANDES DE SOUMISSION POUR DES PROJETS D’ENTRETIEN**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d’autoriser le directeur des Services techniques ou la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à des demandes d’offres de services pour les dépenses courantes en matière de travaux publics et à procéder à la préparation interne ou externe des documents d’appels d’offres ou demandes de soumissions pour des projets d’entretien et de procéder à l’envoi de ceux-ci, selon les normes établies en matière d’appel d’offres, pour les travaux prévus en 2022.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 01-016-22**

**OFFICE D’HABITATION HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE – BUDGET RÉVISÉ 2021 – DÉFICIT D’EXPLOITATION**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’accepter le budget révisé 2021, de l’Office d’Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l’ensemble immobilier numéro 2198 pour l’année 2021, faisant passer la contribution de la Municipalité d’Ange-Gardien de 3 469 \$ à 3 478 \$.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 01-017-22**

**CRÉATION D’UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D’UNE ÉLECTION**

Considérant l’entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l’éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

Considérant qu’à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux article 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection;

Que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-018-22**

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

Considérant que, par sa résolution numéro 01-017-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi, pour l'élection générale de 2021 (qui ne doivent pas être prises en compte);

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 27 300 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 6 825 \$ pour l'exercice financier 2022;

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-019-22**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE 2022**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à retenir les services de la firme Tetra Tech inc. pour la fourniture d'expertises techniques et administratives pour l'année 2022 pour certains dossiers nécessitant l'implication d'un ingénieur, selon l'offre de service soumis le 17 janvier, à taux horaire, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.



## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

### **RÉSOLUTION 01-020-22**

#### **INSTALLATION DE RALENTISSEURS (DOS D'ÂNE) CHEMIN DU LAC BLEU**

Considérant qu'une résidente du secteur du Lac Bleu a soumis une demande afin que soit installé des ralentisseurs sur le chemin du Lac Bleu;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'analyser le bien-fondé de ladite demande lorsqu'un mandat sera accordé pour concevoir une étude préliminaire et estimé budgétaire pour la réfection de certaines rues du secteur.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 01-021-22**

#### **TRAVAUX RÉCURRENTS : FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN, DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS, BALAYAGE DES RUES, NETTOYAGE DES PUISARDS ET ENTRETIEN GAZON DU TERRAIN DE SOCCER ET STATION D'ÉPURATION**

Considérant le rapport relatif aux travaux de voirie récurrents, préparé par M. Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques;

Considérant les offres de services reçues pour lesdits travaux, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'accorder le contrat du fauchage des abords de chemins à André Paris inc., au montant de 3 385 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 3 janvier 2022;
- D'accorder le contrat de nettoyage des puisards à Groupe ADE inc., au taux horaire de 245,00 \$, taxes en sus, telle l'offre de services du 6 janvier 2022;
- D'accorder le contrat de débroussaillage des fossés à André Paris inc., au montant de 4 050 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 3 janvier 2022;
- D'accorder le contrat de balayage des rues à l'entreprise Balayage Rive-Sud, au taux horaire de 109,23 \$, taxes incluses, telle l'offre de services du 4 janvier 2022;
- D'accorder le contrat d'entretien de gazon du terrain de soccer ainsi que celui de la station d'épuration à l'entreprise Martin Roussel, au montant total de 3 720,00 \$, plus taxes, pour le terrain de soccer et de 800,00 \$, plus taxes, pour la station d'épuration, telle l'offre soumise le 6 janvier 2022.

Il est également résolu d'affecter aux travaux de balayage les sommes provenant du fonds de carrière, proportionnelles au coût du balayage du tronçon, composé des rues Saint-Georges et Principale, situé entre la carrière et la route 235.

Adopté à l'unanimité.

*MM Yvan Pinsonneault et Rhéal Grenier déclarent avoir un lien de parenté avec M. André Paris.*

## **RÉSOLUTION 01-022-22**

### **ENTENTE RELATIVE AU CHEMIN DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

Considérant que la Municipalité est propriétaire du lot 3 518 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville;

Considérant que le couple Bélair Théroix est propriétaire des lots 3 516 006, 3 517 990, 3 517 987 et 3 517 989 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville;

Considérant que M. Lussier est propriétaire du lot 3 517 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville;

Considérant la description technique et le levé topographique des lots 3 518 319 PTIE et 3 517 989 PTIE du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville effectués par M. Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, reçus sous le numéro 42 795 de ses minutes, datés du 11 novembre 2021;

Considérant les prétentions de prescription acquisitive de M. Lussier sur les parties de lots 3 518 319 et 3 517 389 du cadastre du Québec;

Considérant les prétentions de prescription acquisitive du couple Bélair Théroix sur la partie de lot 3 518 319 du cadastre du Québec;

Considérant qu'une rencontre entre les parties a eu lieu le 14 septembre 2021 afin de discuter d'avenues de solutions;

Considérant que de nombreuses discussions ont été tenues entre les parties afin de trouver une solution acceptable pour tous;

Considérant que sans admission aucune, mais uniquement dans le but d'éviter les frais d'un litige contesté, les parties désirent régulariser la situation hors cour, par la signature d'une entente relative au chemin de la rivière Yamaska, jointe aux présentes, pour en faire partie intégrante.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier, d'autoriser le maire, M. Yvan Pinsonneault et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer l'entente relative au chemin de la rivière Yamaska pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-023-22**

**RÉFECTION DU RANG ROSALIE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc., en date du 11 janvier dernier, pour la réfection du rang Rosalie, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3, au montant de 18 743,76 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-024-22**

**OFFRE DE SERVICES – PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS – RAPPORT FINAL**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder un contrat à la compagnie Tetra Tech QI inc. selon l'offre de services du 21 décembre 2021, au montant de 3 650 \$, taxes en sus, pour la rédaction du rapport final pour la réalisation d'un plan d'action dans le cadre du programme d'élimination des raccordements inversés.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-025-22**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR RÉPARATION DU RÉSERVOIR DE L'AUTOPOMPE**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que M. Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques procède à une demande de soumissions auprès de différents entrepreneurs pour la réparation du réservoir de l'autopompe.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT D'ÉMISSIONS DE PERMIS 2021**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport d'émissions de permis pour l'année 2021.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05, CONCERNANT L'AJOUT DE TYPE DE FONDATION, DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET DE RECOUVREMENT DE TOITURE DANS LES ZONES PATRIMONIALES**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 881-21 amendant le Règlement de zonage numéro 617-05, concernant l'ajout de type de fondation, de revêtement extérieur et de recouvrement de toiture dans les zones patrimoniales.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05, CONCERNANT L'AJOUT DE TYPE DE FONDATION, DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET DE RECOUVREMENT DE TOITURE DANS LES ZONES PATRIMONIALES**

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 881-22 amendant le Règlement de zonage numéro 617-05, concernant l'ajout de type de fondation, de revêtement extérieur et de recouvrement de toiture dans les zones patrimoniales.

**RÉSOLUTION 01-026-22**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – UTILISATION D'UNE TERRE AGRICOLE À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

Considérant la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Bau-Val inc., concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 3 519 364 par le propriétaire;

Considérant que la demande vise à restaurer par remblayage une partie de la carrière avec des sols A-B;

Considérant que la demande d'autorisation est soumise à la Municipalité afin que celle-ci l'appuie auprès de la CPTAQ et confirme si elle est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que le conseil souhaite obtenir un avis juridique concernant ladite demande afin d'évaluer la conformité aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de mandater M<sup>e</sup> Éline Francis à donner un avis juridique quant à la conformité de la demande de Bau-Val inc. adressée à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-027-22**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser Mme Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à procéder aux démarches nécessaires à la demande de financement pour cinq (5) emplois d'animateurs pour le camp de jour 2022 auprès d'Emplois d'été Canada.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-028-22**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport annuel de la bibliothèque municipale pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'autoriser le versement de la subvention accordée à la Bibliothèque Ruth Benoit pour la saison 2022, à raison de 11 000 \$ au mois de janvier 2022 et de 11 000 \$ au mois de juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-029-22**

**ORGANISATION DU CAMP DE JOUR 2022**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une offre de services du Groupe Domisa inc., division Youhou pour la gestion du camp de jour 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu :

- D'accorder le contrat pour la gestion du camp de jour 2022 à la firme Le Groupe Domisa inc., division Youhou, selon l'offre de services reçue le 16 novembre 2021;
- De fixer à huit (8) semaines l'offre de camp de jour;
- D'exiger que le formulaire d'inscription au camp de jour 2022 comprenne une section à remplir obligatoirement par les parents concernant le besoin ou non d'un accompagnateur pour leur enfant.

Adopté à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal n'a reçu aucune question du public.

**RÉSOLUTION 01-030-22**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire